DECEMBRE 2019

Informations municipales Druyennes

Mairie

☎ : 02 47 50 10 66
🖷 : 02 47 50 06 72
lemaire@druye.fr
www.druye.fr

Ouverture au public
Mardi au jeudi
9h00 à 12h00—14h00 à 18h00
Vendredi
9h00 à 12h00—14h00 à 17h00
Samedi
9h00 à 12h00
permanence des élus
le samedi matin sur RDV

Poste Communale

☎ : 02 47 50 10 60
Ouverture
du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00
à partir du 1er janvier 2020

Bibliothèque

☎ : 02 47 50 02 15
Ouverture
mardi
de 16h00 à 18h00
mercredi
de 10h30 à 12h00
vendredi
de 16h00 à 18h00

Garderie

☎ : 02 47 50 58 54
Ouverture
lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 7h15 à 9h00
et de 16h30 à 19h00

Numéros utiles

EDF Dépannage : 0 810 373 737
EDF Dépannage : 0 810 333 037
Veolia : 0 811 900 400
Assistante sociale :
2ème et 4ème mardi après-midi en mairie sur rendez-vous au 02 47 73 37 37

LE MOT DU MAIRE.



Chers Druyennes et Druyens,

Je ne vous ferai pas le « Mot du Maire » habituel pour cette feuille d'informations municipales en raison de la période pré-électorale.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresser avec un peu d'avance, tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Corinne Chailleux

et l'équipe municipale



EVENEMENTS - VIE DE LA COMMUNE

FÊTE DU VILLAGE

Rien de tel qu'une fête de village, pour combattre la sinistrose et cultiver une certaine idée du vivre ensemble.
La 2ème édition de la Fête du Village, organisée par le Comité des Fêtes, les associations de la commune et la Municipalité a rencontré un franc succès: il faut dire aussi que la météo était au rendez-vous.



Montage du parquet pour le bal



Installation des stands









Tout avait été prévu pour attirer les visiteurs : structures gonflables, courses de brouettes décorées, pétanque, démonstration de Zumba, promenade à poney, tir à la corde, parcours d'agilité, garderie gratuite pour les petits proposée par la MAM...



La buvette et la restauration était assurée par le Comité des Fêtes et l'apéritif offert par la Municipalité.

La douce soirée du samedi a favorisé la rencontre autour des tables dressées au stade, dans une ambiance conviviale animée par Jérôme Lièvre, notre DJ local.





Tout le monde avait le sourire en participant aux différentes animations proposées et toutes les générations pouvaient se côtoyer gaiement, chacun s'intéressant à son voisin, aux amis, prenant des nouvelles des uns et des autres.





Course de brouettes décorées

Bravo et merci à tous les bénévoles.

Rendez-vous à l'année prochaine.





Démonstration de Zumba et de pound par le club de Gym





JOURNÉE DU PATRIMOINE





La Municipalité ayant à cœur de perpétuer la mémoire de Druye, en particulier la vie de la commune et de ses habitants dans le passé, a engagé depuis 2018, une démarche auprès des « aînés » afin de recueillir un certain nombre d'informations, de témoignages oraux ou écrits, de cartes postales, de photographies.









Une jeune service civique a ainsi été recrutée pour seconder les élus dans leur quête de souvenirs du temps passé et a pu rendre visite aux aînés qui avaient accepté de nous aider.
Cela a bien fonctionné. Nous avons recueilli de nombreux témoignages, récolté beaucoup de photos et même si cette mission est loin d'être terminée, les documents collationnés, ajoutés à l'aide de l'Association Patrimoine Vivant, nous ont permis de monter une première exposition qui s'est tenue à la à la mairie lors des journées européennes du patrimoine en septembre dernier.

Cette exposition a rencontré un fort succès et a suscité l'envie des Druyens de participer à la poursuite des recherches sur ce thème

Les prochaines étapes seront, outre la poursuite du recueil de photos et de témoignages auprès des Druyens, l'exploration des archives communales et des archives départementales.



1949 : Procession Croix Robert



Bar de la Mairie



Boulangerie DARDEAU rue du Pain

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la cérémonie commémorative du 11 novembre en présence des anciens combattants, d'élus et de la population.









Le 11 novembre marque la date anniversaire de l'Armistice de 1918. Ce document, signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) et prélude au Traité de Versailles de 1919, a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps. Chaque année, dans l'Hexagone, cette journée symbolique est célébrée par une série de cérémonies rendant hommage aux soldats de la Grande Guerre, morts pour la France, auprès des quelques 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français.

Le choix de la date du 11 novembre n'est pas un hasard : il s'agit d'un choix "français" puisque cette date tombe pile sur celle de la fête traditionnelle du saint patron des Francs, St-Martin. **Le canon s'est donc tût à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le front au Nord-Est de l'Hexagone…** et par conséquent dans toute l'Europe.

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

Une somme de 15 000 € TTC a été inscrite au budget 2019 pour la restauration des vitraux de l'église.

Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs entreprises, il s'est avéré que le montant des travaux s'élèvent à la somme de 18 137,16 € TTC selon le devis établi par l'entreprise MAYNARD de Beaumont en Véron qui a été retenue.

Afin de pouvoir couvrir les 3 137,16 € manquants, plusieurs organismes ont été sollicités dont la Fondation du Patrimoine qui propose des bons de souscription à destination de la population pour permettre à de généreux donateurs de participer à cette rénovation.

Une convention a donc été signée avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en circulation de ces bons de souscription.



Pour participer au financement de la restauration des vitraux de l'église, vous pouvez envoyer vos dons (déductibles des impôts — par exemple : le coût réel d'un don de 20 € après réduction d'impôt est de 6,80 €) soit par courrier accompagné d'un bon de souscription à retirer en mairie soit en ligne par internet sur le site sécurisé : **www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-pierre-a-druye**









INAUGURATION DE L'ESPACE MICHEL BOIRON









Après 3 exercices budgétaires pour mener à bien la réhabilitation de la gare en accueil périscolaire et Relais d'Assistantes Maternelles, le grand jour de l'inauguration est enfin arrivé. C'est entourée de Philippe FRANCOIS, Sous-Préfet de Loches, Serge BABARY, Sénateur d'Indre-et-Loire, Nathalie TOURET, Conseillère Départementale du canton, des maires des communes voisines ou de leur représentant, de ses adjoints et conseillers municipaux et des Druyens présents que Corinne CHAILLEUX a coupé le ruban tricolore de ce nouvel espace réservé aux petits Druyens.

Un peu d'histoire a été fait sur cette ancienne gare en rappelant qu'elle a été construite en 1874 sur la ligne Paris-Les Sables d'Olonne. A l'époque, de Druye on pouvait aller jusqu'aux Sables d'Olonne. En 1965, Druye n'avait déjà plus de chef de gare. Par la suite, la SNCF, n'utilisant plus les locaux, a cédé le bâtiment à des propriétaires privés qui avaient le projet de le réhabiliter en logement. Finalement, ils ont abandonné le projet et la gare a été rachetée par la municipalité sous l'impulsion de son maire, Michel Boiron, dans la perspective d'une sauvegarde du patrimoine communal par sa reconversion en salles associatives ou autres. Pour cela, il fallait de l'argent et une demande de subvention de 15 200 francs avait été demandée et acceptée par Dominique Leclerc, Sénateur-Maire de La Ville-aux-Dames. Cette acquisition fût donc réalisée en novembre 2001 pour un montant de 27 440 francs (4 182 €) avec une participation de la commune de 12 240 francs (1 850 €). Elle servira de lieu de stockage municipal pendant plus de 10 ans.

En 2015, le conseil municipal décide sa réhabilitation en accueil périscolaire au vu de l'accroissement des effectifs scolaires. Cette réhabilitation ayant un coût important, le conseil municipal décide d'étaler les travaux sur 3 exercices budgétaires 2017-2018 et 2019. Au fil des réflexions est venue l'idée d'inclure le R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles itinérant des 5 communes de l'Ex-Confluence créé en Mai 2011).

Le bâtiment a donc été réhabilité dans sa totalité sur les 2 étages, avec une superficie au sol de 100 m², et mis aux normes tant pour l'accès aux handicapés que sur le plan énergétique (menuiseries alu, éclairage LED, etc...). Les travaux ont débuté à l'automne 2017 pour s'achever en novembre 2019.

Corinne CHAILLEUX a tenu à remercier les différents partenaires financiers : l'Etat via la DETR depuis 3 ans (85 267 €), la Région avec le CRTS (69 749 €), le Département avec le FDSR sur 3 ans également (93 979 €), et la CAF (9 360 €). Sans ces soutiens financiers, ce projet n'aurait jamais pu aboutir. Le coût total de cette réhabilitation est de 412 169 € TTC dont 153 814 € sur les Fonds Propres de la commune et sans recours à l'emprunt.

Il faut aussi préciser que ce projet n'aurait pas pu se réaliser si, à l'origine, la commune n'avait pas eu l'aide du cabinet GM Concept de Tours pour la réalisation de l'avant projet sommaire en 2016. Que Monsieur Gilles MOSSET, son ancien directeur, et son ami Jacky TOURET en soient remerciés pour leur soutien.

Corinne CHAILLEUX a aussi remercié chaleureusement ses adjoints, Noël, Franck, Nadine et Françoise, le service technique et tout particulièrement Denis, le personnel communal du périscolaire et les 2 secrétaires, Eve et Sylvia, pour leur temps passé et leur soutien afin que tout soit fin prêt pour cette inauguration. Grâce à eux tous, le challenge a été tenu !

L'ensemble du Conseil Municipal a souhaité rendre hommage à l'ancien maire de la commune Michel BOIRON qui, malheureusement, nous a quitté le 06 septembre dernier. Cette gare était pour lui très importante. Il n'avait de cesse de raconter comment il avait réussi à la faire racheter par la commune afin de l'intégrer dans le patrimoine communal, la subvention qu'il avait pu obtenir auprès du sénateur de l'époque, Dominique Leclerc. Il était très heureux du projet de réhabilitation entrepris par la Municipalité et il aurait, sans aucun doute, été comblé et ravi de découvrir la transformation de ce bâtiment. Alors en son honneur et pour son épouse Marie-Louise et ses 2 enfants, Anne-Marie et Jean-Paul, il a été décidé de donner son nom à ce nouvel espace qui sera donc l'Espace Michel Boiron.

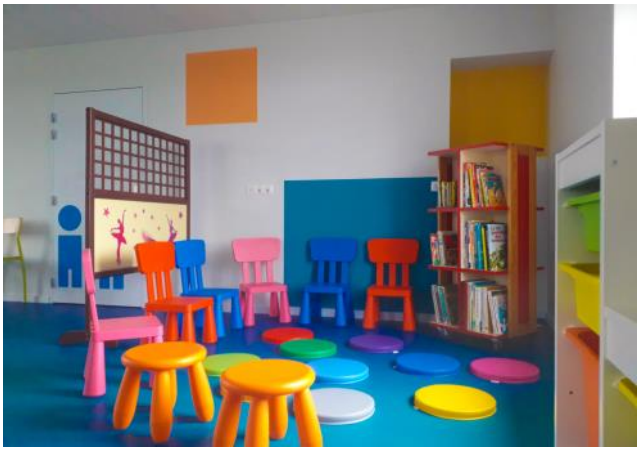




Un nom a été donné à la fonction de cet espace d'accueil périscolaire et RAM et la dénomination choisie lors du sondage lancé par vote électronique est « Gare aux P'tits Druyens ». La plaque est apposée dans l'entrée.

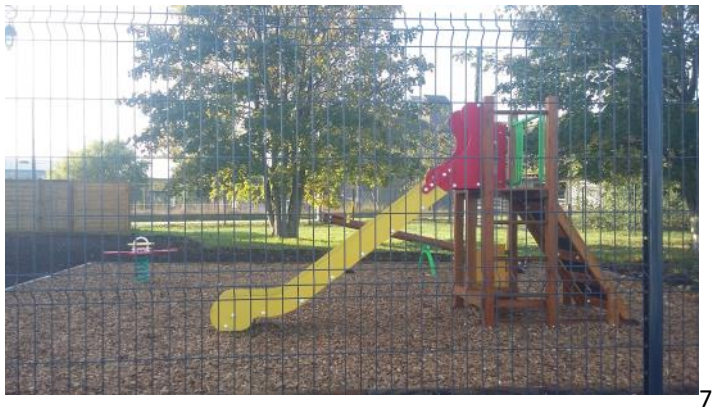












DRUYE S'EXPOSE

L'édition 2019 de l'exposition annuelle de DRUYE S'EXPOSE, où nous avons eu le plaisir de recevoir trois nouveaux artistes aussi talentueux que différents, a connu un succès remarquable cette année et de nombreux visiteurs se sont pressés pour venir admirer les œuvres de ces artistes locaux.



Charlotte LAPEYRONIE, talentueuse photographe Druyenne, est pleine de sensibilité. Elle essaye d'apporter un autre regard sur les objets anodins qui l'entourent afin qu'ils deviennent source d'inspiration.
Elle compose ses photographies comme une toile de peinture et recherche dans chaque image une composition épurée, graphique et poétique.









Philippe BOÏKO, imaginatif peintre Druyen, utilise une technique mixte qui allie encre de Chine et acrylique sur papier.
Sa démarche est de joindre le geste et la couleur, figurer l'énergie et le mouvement, la forme et l'abstraction.

.







Jean ARNAL, créatif sculpteur Saponarien, a un style très personnel.
Il assemble et soude du matériel de récupération pour donner vie à de magnifiques objets.
Il chine essentiellement chez les agriculteurs











Présentation des artistes lors du Vernissage.
De droite à gauche : Philippe Boïko, Peintre, Corinne Chailleux, Maire, Françoise Doucet, Adjointe à la Culture, Charlotte Lapeyronie, Photographe et Jean Arnal, Sculpteur.





RANDO DU FOIE GRAS A LA FERME DES MORINIERES

Le temps était froid et pluvieux, dimanche 3 novembre, lors de la randonnée du foie gras, organisée par les Galoches druyennes et la ferme des Morinières.





L'affluence était moins importante que les années précédentes avec un peu plus de deux cents personnes.

Pour David Jamenot, le propriétaire des Morinières, c'était presque une bonne nouvelle car les champs qui servent d'ordinaire de parkings étaient totalement détrempés. *« Pour le marché fermier, on s'est organisé. Mais on en a l'habitude, vu que l'on en fait un chaque vendredi, avec de plus en plus de succès. La marche du foie gras est une grande manifestation pour nous et les Galoches druyennes. Dommage que le temps n'ait pas été de la partie, mais au moins on a pu être aux petits soins pour les 200 participants »*, explique-t-il. En effet, une fois le sport du matin terminé, chacun a pu reprendre des forces, en dégustant les produits de la ferme.

NOËL AVEC LES JEUNES DU TEMPS PASSÉ

Les Jeunes du Temps Passé ont partagé leur traditionnel repas de Noël dans une ambiance très festive.

Une belle organisation qui a demandé beaucoup de travail, de belles décorations, une jolie table, un bon menu : tous les ingrédients pour passer le meilleur moment possible.

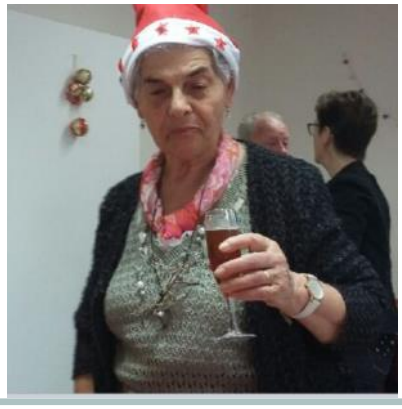






Merci à Madame Dardeau pour son dévouement et aux « Mères Noël » qui l'ont aidée tout au long de cette belle journée





MARCHÉ DE NOËL A L'ECOLE





Comme chaque année, parents d'élèves et enseignants se sont retrouvés pour le traditionnel Marché de Noël, qui fut un réel succès. Cette année encore, ils n'ont pas failli à la tradition et avaient préparé avec beaucoup de soin ce grand moment.



Outre les stands nombreux et variés qui garnissaient la salle, les stands couverts de confiseries, de gâteaux, de cadeaux, de décoration de Noël, de livres d'occasion, de bijoux et autres babioles furent appréciés des visiteurs.
Puis le Père Noël accompagné de ses deux lutins fit son apparition, à la grande joie des enfants, avec plein de confiseries.

Les familles étaient venues nombreuses à ce traditionnel Marché de Noël où à côté des stands on trouvait aussi une pêche à la ligne, une vente de livres au profit de l'association des « P'tits Druides » tenu par les bénévoles de la bibliothèque et un atelier de maquillage.



La salle des fêtes était comble et l'ambiance chaleureuse.

Une belle occasion de faire se rencontrer les différents publics et de déballer les talents des uns et des autres, sans oublier le stand de vin chaud à l'extérieur et la vente des sapins !

Les fonds récoltés sur les stands des objets fabriqués par les enfants lors de ce marché iront dans la caisse des écoles pour financer des sorties pédagogiques.





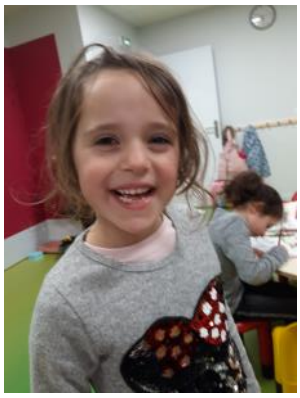
ENFANCE—EDUCATION—JEUNESSE

« GARE AUX P'TITS DRUIDES ! »

Émilie, Martine et Véronique rejointes en renfort par Julie, début octobre, assurent l'animation auprès des enfants à la garderie périscolaire.
En cette fin d'année, Émilie s'est mise en quête d'une activité bricolage pour les enfants et c'est ainsi qu'avec application, patiente et ténacité, les enfants peuvent nous faire partager ces belles réalisations …. Félicitations à eux et merci au personnel qui les encadre.











BILAN DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA QUINZAINE DE LA PARENTALITÉ

En partenariat avec le Centre Jules Verne et soutenues financièrement par la CAF à hauteur de 80 %, 4 actions ont pu être menées cette année en faveur des 5 communes (Berthenay, Ballan-miré, Druye, Savonnières et Villandry) :

- **le mardi 19 mars** à Villandry avec la compagnie l'effet théâtre "les réseaux sociaux, créateurs ou destructeurs de liens familiaux" public ciblé : enfants de 8 à 14 ans et leurs parents. Spectacle interactif d'environ 1h / mots clés : écrans, internet, jeux vidéo, communication, relations parents/enfants : 85 participants,
- **le mardi 21 mai** à Druye, une conférence ayant pour thème "les pleurs des bébés au 1er trimestre de vie" : 18 participants,
- **le vendredi 11 et le samedi 12 octobre 2019** à Ballan-Miré, des ateliers de médiation autour du jeu vidéo : 14 participants,
- **le mardi 26 novembre 2019** à Ballan-Miré, une conférence « qu'est ce qui se joue dans le jeu vidéo ? » : 60 participants.

100 % des participants ont été plutôt voire très satisfaits de ces actions.

Pour l'année prochaine, le thème retenu par la CAF est celui de **la séparation ;** tout comme cette année, il y aura des interventions pendant la quinzaine de la parentalité du 26 mars au 9 avril 2020, mais également au cours de l'année. Les informations seront transmises sur le site internet de la commune, par affichage et par l'intermédiaire des cahiers des enfants de l'école.

JOURNEE D'ORIENTATION AVEC L'USEP



Parce que l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) est à la fois un mouvement pédagogique, un mouvement sportif et un mouvement associatif, « Bouge la rentrée » a été l'occasion d'initier des actions permettant de montrer sa place importante et originale, tant dans le paysage scolaire que sportif.
410 enfants représentant les écoles de Joué-lès-Tours (Blotterie), Ballan-Miré (Hélène Boucher et Jean Moulin), Druye et Mettray (Moulin-Neuf) ont participé à une journée d'orientation autour du lac des Bretonnières.
« L'objectif est d'adapter ses déplacements dans un milieu inconnu, observer des éléments caractéristiques du paysage pour recherche des indices », indiquait Kévin, l'un des animateurs. Au programme, six jeux de difficulté croissante avaient été mis en place : des recherches à la photo, au plan, à la montre, à la boussole et une course au score. Visiblement, le temps maussade n'avait pas entamé le dynamisme et la bonne humeur des enfants. *« Ils ont adoré la chasse au trésor et devraient se classer honorablement »,* confiait Sandra, enseignante à Druye, qui était accompagnée de huit parents pour encadrer les vingt-six élèves de CE1/CE2 et les vingt-deux de CM1/CM2. Quel que soit le résultat, les enfants sont repartis fièrement avec le diplôme « Orientation 2019 », qui atteste notamment d'une pratique sportive dans le respect de l'autre et de l'environnement.

LA CANTINE SCOLAIRE

À distance de la rentrée, les tout-petits et les plus grands ont pris leurs habitudes à la cantine. C'est sous la responsabilité de Martine et d'Émilie secondées par Véronique, Caroline et Céline pour les plus jeunes, que les enfants découvrent des nouvelles saveurs préparées par la Société Convivio, le prestataire pour la fourniture des repas de la commune.

Après le thème du Mexique au mois de Novembre, le repas de Noël était à l'ordre du jour ce jeudi « Menu de Noël » c'était une surprise puisque le détail habituel ne figurait pas sur le planning …. les enfants ont pu se régaler avec un menu spécial !







LE RAM : le Relais d'Assistantes Maternelles

Des nouvelles du RAM

Début 2019, Madame Mélina FOUREAU a été recrutée pour effectuer le remplacement temporaire de Madame Anne NOBRE. Les temps collectifs du Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal itinérant destinés aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent ont donc pu reprendre pour le plus grand plaisir des enfants et des assistantes maternelles. Elle a su s'adapter et s'investir pour le bon fonctionnement du RAM et nous la remercions.
Madame FOUREAU a postulé sur un poste pérenne à Ballan-Miré et sa candidature a été retenue ; elle va donc prochainement quitter ses fonctions d'animatrice au sein du RAM itinérant à notre grand regret. Le recrutement d'un ou d'une remplaçant(e) est actuellement en cours ; nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des choses via le site internet de la commune.

Si vous souhaitez vous renseigner, appelez le 06 30 80 83 15 ou au service.ram@mairie-ballan-mire.fr

PARENTS, CET ARTICLE EST POUR VOUS



Continuellement soucieux du bien-vivre et du mieux-être de nos habitants, nous souhaiterions recueillir votre avis.

Etre parent aujourd'hui n'est pas chose facile : entre les lois de protection de l'enfance, les différents courants éducatifs, les médias, les avis de notre entourage, les évolutions technologiques, les normes, et le regard des autres, trouver le juste milieu dans tout cela, et créer un équilibre familial propice à l'éducation de nos bouts d'choux. Etre parent, c'est aussi parfois être isolé, (ne parlons même pas du « congé parental », qui est tout, sauf un « congé ») !

Nous nous interrogeons sur l'utilité de la mise à disposition d'un espace local, pour vous (et vos enfants si vous le souhaitez) au sein duquel vous pourriez vous réunir périodiquement, pour échanger librement, sur votre quotidien avec vos enfants, sur vos astuces, vos prochaines sorties en familles, sur vos difficultés, vos lieux favoris…

Des animateurs bénévoles seraient présents, pour ouvrir et accompagner le dialogue, et pourquoi pas mettre en place des activités si des besoins émergeaient…

Si ce projet semble répondre à un besoin que vous ressentez, faites-le nous savoir :
lemaire@druye.fr. Ou 02.47.50.10.66

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Toutes les délibérations sont consultables en mairie.



Séance du 18 septembre 2019

- Adoption d'une convention avec TMVL (Tours Métropole Val de Loire) pour définir les modalités financières relatives au financement d'un équipement sportif polyvalent et reconnu d'intérêt communautaire à Druye. La participation pour Druye sera de 100 000 € (soit 5,7 %) avec un premier versement de 25 % au début des travaux, en janvier-février 2020, puis 25 % en 2021 et le solde de 50 % à la réception. Sachant que ce solde correspond aux travaux d'aménagement des parkings sur le site.
- Régularisation de la situation administrative de la parcelle ZB 29, propriété de la commune, dont la propriétaire a la jouissance et dont la cession gracieuse a été oubliée alors que l'ensemble des autres parcelles se trouvant à l'arrière des propriétés du Chemin de la Pommeraie a déjà été cédé à titre gracieux à leurs propriétaires par la commune en 2004.
- Admission en non-valeur des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Tours Banlieue Ouest pour un montant de 266,49 €.
- Autorisation donnée au Maire pour solliciter toutes les subventions nécessaires auprès de l'État, de la Région et du Département ainsi que des souscriptions publiques auprès de la Fondation du Patrimoine et de Sauvegarde du Patrimoine Français et de tout autres organismes pouvant financer les travaux de restauration des vitraux de l'église.

Séance du 16 octobre 2019

- Adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Communal de l'exercice 2019 pour un montant de 17 430 € en section de fonctionnement et de 5 770 € en section d'investissement.
- Octroi d'un fonds de concours « voirie » à Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 37 900 € pour les travaux à réaliser dans le chemin de la Pommeraie.
- Octroi d'un fonds de concours « défense incendie » à Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 7 100 €.
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 12 heures hebdomadaire pour l'accueil périscolaire.
- Approbation de la convention intercommunale d'attributions HLM s'appliquant sur les 22 communes qui constituent le territoire de la Métropole de Tours au 1er janvier 2020.

Séance du 13 novembre 2019

- Décision de restituer la totalité de la caution de 455 € à l'ancienne locataire du logement communal qui a quitté le logement.
- Approbation du dossier de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Druye afin de permettre la mise en œuvre de projets d'intérêt général ne nécessitant pas d'expropriation et plus particulièrement l'implantation d'un relais vrac de gaz liquéfié au lieu-dit « Le Grand Noyer», suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 août au 28 septembre 2019 (voir article page 18 et 19).
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention intercommunale passée avec Tours Métropole Val de Loire relative au service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols de Tours Métropole Val de Loire (permis de construire, demande de travaux).
- Attribution d'une subvention de 100 € à la MFR d'Azay-le-Rideau pour les deux jeunes Druyens qui y sont scolarisés.

Séance du 11 décembre 2019

- Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal de Grande Instance de Tours dans le cadre de la procédure engagée pour les chemins ruraux appartenant à la commune et désignation de Maître Michel ARNOULT, avocat au barreau de Tours, pour agir au nom de la commune.
- Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal, calculée au taux de 80 % ce qui représente 330.85 €.
- Suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2020, suite au départ de l'ancienne secrétaire de mairie et création d'un second poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2020.
- Attribution d'une subvention de 50 € au CFA section BTP de Saint Pierre des Corps pour un jeune apprenti Druyen qui y est scolarisé.
- Garantie est donnée à la société Touraine Logement à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 848 200€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la construction de 8 logements sociaux à Druye.

URBANISME—TRAVAUX

Le dernier semestre 2019 a vu se réaliser un certain nombre de gros travaux sur le territoire de la commune.

Curage de fossés et hydraucurage des buses de **la Bernassière à la Sansonnière**.





Busage du fossé et réaménagement de l'accotement en espace vert **rue de La Nauraie** en attendant l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie prévus pour le 1er trimestre 2020.





Enfouissement des réseaux (fibre, télécom, éclairage public) et renouvellement du réseau d'eau potable avec reprise des branchements chez les particuliers dans le **chemin de la Pommeraie**.











Réfection de la chaussée **chemin de la Pommeraie.** L'éclairage public sera réalisé en 2020.



Arrivée des gros engins pour l'enfouissement des réseaux et l'aménagement du stationnement aux abords de l'espace Michel Boiron.



Renforcement du réseau eau potable pour le périscolaire





REHABILITATION DES ABORDS DE LA GARE

Aménagement autour du périscolaire.



⬇ Aménagement de l'aire de jeux.





⬇Mise en place d'une signalétique pour la sécurité des enfants autour de l'Espace Michel Boiron





Arrêt Minute pour la dépose des enfants à la garderie.





INFORMATIONS

RELAIS VRAC PRIMAGAZ : POINT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

L'enquête publique de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Druye s'est déroulée du 28 août au 28 septembre aux horaires d'ouverture de la mairie. Lors de cette enquête, il y a eu 3 permanences tenues par le commissaire-enquêteur (2 en après-midi jusqu'à 18h et 1 un samedi matin). Au total, il y a eu 30 contributions à cette enquête : 10 sur le registre à disposition du public à la mairie, 8 par courriers déposés au commissaire-enquêteur, 1 par courrier postal et 11 sur le site dédié via internet, soit une quarantaine de personnes à titre individuel et 2 associations Bien vivre à Druye et Aquavit.

La conclusion donnée par le commissaire enquêteur dans son rapport remis le 05 novembre dernier et à la disposition du public en mairie, est la suivante : « La notion d'intérêt général du projet, requise par l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme, doit être analysée au niveau du territoire de l'entité qui exerce la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, en l'occurrence, à l'échelle du territoire de Tours Métropole Val de Loire.

La réduction du risque à la source sur le site de Saint-Pierre-des-Corps constitue, à l'échelle de la Métropole, l'enjeu prioritaire du projet de création du relais-vrac de Druye. Ce projet relève, de manière incontestable, de l'intérêt général.

Compte tenu des objectifs restreints qui lui étaient assignés, à savoir la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Druye afin de permettre l'implantation d'un relais-vrac de gaz liquéfié sur le site Le Grand Noyer, l'enquête publique doit être considérée comme s'étant déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme.

Les nombreuses questions, posées au cours de l'enquête sur la nature même du projet et ses conséquences sur les populations et sur l'environnement, sont légitimes. Elles traduisent des inquiétudes qui sont exprimées principalement par les habitants dont la résidence est située dans un périmètre relativement proche du site retenu pour l'implantation du projet. Il convient que la puissance publique apporte une réponse précise à toutes ces questions. Les informations qui devront être apportées par le dossier de l'enquête unique à venir, à défaut sans doute d'emporter une réelle adhésion au projet de création du relais-vrac, sont indispensables pour rétablir un climat de transparence autour du projet. »

Par ailleurs, il atteste suite à l'erreur matériel (p23 du rapport de présentation) que « la nature et le volume de produits susceptibles d'être présents sur le site, mentionnés au rapport de présentation (400 m3 de gaz liquide), définissent pour l'établissement un classement SEVESO seuil bas. L'anomalie et les erreurs matérielles relevées au cours de l'enquête publique, sont sans effet sur la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. »

Il précise que « L'ajout d'une mention relative à la capacité de stockage dans les documents d'urbanisme pourrait être de nature à donner un signal significatif en direction du public et des riverains sur l'impossibilité de voir l'installation augmenter la capacité de stockage sans que ne soit mise en œuvre, au préalable, une procédure de révision du PLU. » et que « La création du barreau autoroutier depuis l'aire de service des Jardins de Villandry pour assurer la desserte directe du site du Grand Noyer depuis l'autoroute A85, est un préalable indispensable à toute mise en service des installations prévues sur ce site. La réalisation de la liaison directe reste, à ce jour, conditionnée par l'enquête publique à venir. La non réalisation de cet ouvrage routier serait bien évidemment de nature à remettre en cause, dans sa globalité, le projet d'implantation du relais-vrac de gaz liquide sur le territoire de la commune de Druye. »

Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable assorti des réserves suivantes :

<u>Réserve n°1 :</u>
Le porteur de projet complétera la rédaction du PADD et du règlement d'urbanisme de la manière suivante :
- la définition de l'axe 8 du PADD : Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réduction du risque à la source de l'établissement Primagaz à Saint Pierre des Corps prévu par le PPRT approuvé le 20 octobre 2017, le PADD prévoit l'accueil d'un relais-vrac de pétrole de gaz liquéfié, d'une capacité maximum de stockage de 400 m3, sur le site de l'ancienne centrale d'enrobé de l'autoroute A 85 au lieu-dit Le Grand Noyer. Toute autre implantation d'activité à caractère industriel sur cette zone est interdite.
- l'article 2 du règlement d'urbanisme : A – 2.6 Dispositions particulières applicables au secteur AG. Dans le secteur AG, seuls sont autorisés : les constructions, ouvrages et installations nécessaires au fonctionnement d'un relais-vrac de gaz pétrole liquéfié (GPL) d'une capacité maximum de stockage de 400 m3, à condition qu'ils ne portent pas atteinte au caractère paysager du site.

<u>Réserve n°2 :</u>
La création du barreau autoroutier depuis l'aire de service des Jardins de Villandry pour assurer la desserte directe du projet, sur le site du Grand Noyer, depuis l'autoroute A 85 doit être actée de manière définitive dans les documents d'urbanisme de la commune de Druye, à l'issue de l'enquête publique unique à venir.

Pour tenir compte des observations du public, retranscrites dans le procès-verbal des observations, ainsi que dans le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, il est proposé d'apporter au projet de PLU des adaptations mineures reportées sur le tableau des modifications annexé à la présente délibération.

Suite à ce rapport, le conseil municipal a approuvé cette déclaration de projet n°1 (10 pour, 2 contre, 1 abstention) en saluant les 2 réserves émises par le commissaire enquêteur et qui ont donc de ce fait été ajoutées au nouveau document du PLU sur la zone Ag.

Une nouvelle enquête publique unique concernant la création d'un relais-vrac de gaz de pétrole liquéfié par la société PRIMAGAZ, la création d'un diffuseur autoroutier par la société COFIROUTE et la mise en compatibilité du PLU de la commune, a débuté le 26 novembre dernier et se terminera le 27 décembre dans les mêmes conditions d'accès au public que la précédente (registre et lien internet). Avec pour celle-ci non pas un commissaire enquêteur mais une commission d'enquête constituée de 3 personnes : un président et 2 membres titulaires qui tiendront également des permanences en mairie au nombre de 5 avec une extension d'horaires pour celle du 12 décembre jusqu'à 18h.

SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE



Des sinistrés de la sécheresse et des élus ont défilé dans la rue à Tours, samedi 16 novembre, pour réclamer la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes d'Indre-et-Loire en zone argileuse, à l'appel de « l' association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire » .

Corinne CHAILLEUX, accompagnée d'élus et de sinistrés Druyens a participé à ce cortège.

Face à des maisons fissurées, ils étaient tous venus réclamer la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour leur commune après les sécheresses successives, plus particulièrement celles de 2018 et 2019. Une délégation a été reçue en préfecture.

Près de 300 personnes, sinistrés et élus, ont battu le pavé à Tours. "Inquiets" face aux **fissures apparues sur leurs habitations suite à la sécheresse**, ils ont dénoncé l'inaction des services de l'Etat.

Les manifestants ont réclamé **une révision des critères préalables** à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Quatre-vingt quatorze communes d'Indre-et-Loire seraient concernées par des cas de logements fissurés. Seulement vingt-quatre sont reconnues.

VIABILITÉ HIVERNALE

La Métropole veille sur les routes et vous informe !



Avec la mise en place du Pôle Technique Sud-Ouest, un dispositif de viabilité hivernale à l'échelle des 4 communes (Druye, Savonnières, Villandry et Ballan) a été instauré sous forme d'astreintes d'agents techniques volontaires de chacune d'elles.

Cette viabilité hivernale est prévue du 14 décembre au 1er mars 2020 et permet d'assurer le salage et/ou le déneigement des routes principales d'accès jusqu'aux grands axes de circulation.

En ce qui concerne Druye, il s'agit des principales voies de circulation et le centre bourg, la D 751 étant quant à elle assurée par les services départementaux.

LES ASSOCIATIONS



Favoriser concentration, souplesse et coordination.
Diminuer stress et fatigue.

L'Association Pratique des Souffles

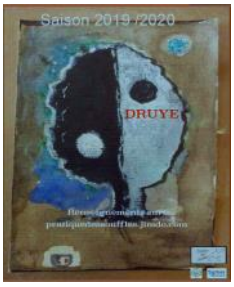
organise

un STAGE

ouvert à tous

Samedi 1er février 2020

de 10h à 14h à la Salle des Fêtes



Tarif : 40 €
Prise en charge de 20 € pour les adhérents.
Collation offerte.

Pour tous renseignements :
pratiquedessouffles.jimdo.com



La MAM a fait peau neuve
Depuis le 03 sept 2019 !

Nouvelle équipe avec le départ de Sophie Corbion cet été, et l'arrivée de Julie Morin, déjà assistante maternelle depuis une dizaine d'années. Elle arrive avec la tête pleine de beaux projets pour notre MAM qui devient désormais la MAM des Zouzous 2.0. Nouvelle équipe, nouveau nom, nouveau logo et également nouveau projet pédagogique sur le thème très riche de l'alimentation.

Toute l'équipe de la MAM souhaite également une bonne rentrée aux huit grands qui rejoignent les bancs des écoles de Druye, Thilouze, Villandry et Ballan Miré et souhaite la bienvenue aux loulous qui viennent renouveler la troupe des Zouzous 2.0 !

Adeline Hautcolas, Emelyne Tulon, Julie Morin

Pour infos : Contact : 09 87 17 15 16 ou 06 45 50 37 44

Les Jeunes du Temps Passé



Club dynamique, les Jeunes du Temps passé invitent tout ceux que cela intéresse à les rejoindre pour participer aux multiples activités du Club.

- Tous les jeudis après-midi : goûter et jeux de sociétés, à la Salle Polyvalente (sans oublier les goûters d'anniversaire !).
- Sorties Restaurants.
- Sorties spectacles.

Pour tous renseignements,
contacter la Présidente, Madame DARDEAU : 02.47.50.11.28





LA VIE DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE

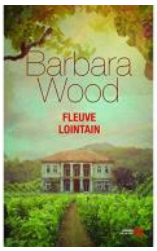


L'équipe des bénévoles de la Bibliothèque rappelle que la bibliothèque est un service public ouvert à tous avec accès libre pendant les heures d'ouverture.
L'adhésion est gratuite pour les moins de 18 ans et de 5 € par an pour les adultes.
Un temps d'accueil avec lecture est réservé aux enfants de la garderie périscolaire, le mardi à 17h.
L'équipe propose aussi des livres d'occasion en échange d'un don au profit de l'association des parents d'élèves « Les P'tits Druides » tout au long de l'année ainsi que lors du marché de Noël.

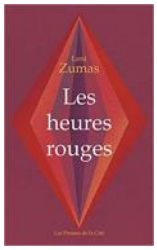
- **Voici quelques coups de cœur des lecteurs :**

➪ ***Romans adultes***





Fleuve lointain et les battements du coeur
de Barbara Wood



Les heures rouges
De Leni Zumas



La Daronne
de Hannelorre Cayre

➪ ***Fantastiques jeunesse***



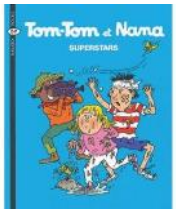
Série « La passe miroir »
de Christèle Dabos

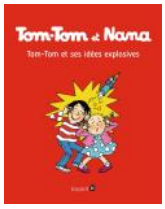
➪ ***BD enfants***





La rose écarlate





Tom Tom et Nana



Sisters

➪ ***Romans enfants***



Série « Zoélie l'Allumette »

➪ ***Albums enfants***



Collection « Les Animaux » Editions Piccolia

Et venez découvrir toutes les nouveautés !!...

*Pour cette nouvelle rentrée, les horaires d'ouverture durant l'année scolaire restent inchangés :

Le mardi de 16 h à 18 h
Le mercredi de 10h30 à 12 h
Le vendredi de 16 h à 18 h

A très bientôt !..
L'équipe des bénévoles

DES NOUVELLES DE LA PAROISSE

Maison Paroissiale Le Prieuré - 1 boulevard Léo Lagrange – 37250 Ballan-Miré
Tél. 09.54.98.81.98.
Courriel: *paroissenotredameducher@gmail.com*
Site internet : www.paroissenotredameducher.fr
Facebook : @ParoisseNNDC

Permanence d'accueil :
- mercredi de 10h à 12h
- vendredi de 16h à 18h
- samedi de 10h à 12h

Pour les obsèques, merci de contacter les pompes funèbres.



Contacts : Père Simon Lévêque (curé de la paroisse Notre Dame du Cher)
Père Bernard Taudière (prêtre coopérateur).

Messe à l'Eglise Saint Pierre à Druye, le 4ème samedi du mois à 18h30.

Des conférences vous sont proposées régulièrement, des temps de partage ou de liturgie, le caté-chisme pour les enfants et l'éveil à la foi pour les plus petits, rendez-vous sur le site pour plus de renseignements : ***www.paroissenotredameducher.fr***

ETAT CIVIL du 2ème semestre 2019

Naissances	Mariages	Décès
		
Olivia DESBOURDES Thaïs CARRASSET Mylan SARR Timothé MANN		René PICHET Renée JOYEAUX

LISTE ELECTORALE

Depuis la réforme électorale entrée en vigueur le 1er janvier 2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6ème vendredi précédant le premier tour de scrutin.

2020 sera une année d'élections puisque **les 15 et 22 mars seront organisées les élections municipales**.

Pour pouvoir voter les 15 et 22 mars prochains, vous devez vous inscrire au plus tard le 7 février 2020.

L'inscription d'office :
L'inscription d'office, par l'INSEE concerne 2 types de personnes :
- les jeunes arrivés à majorité (de nationalité française seulement), dès lors qu'ils se sont faits recensés à 16 ans. Il est tout de même conseillé de vérifier son inscription auprès de la mairie.
- les personnes ayant acquis la nationalité française.



Si vous avez déménagé au sein même de la commune, vous devez le signaler à la mairie.

Seuls les nouveaux inscrits recevront une carte d'électeur.
Se munir d'un titre d'identité **récent**, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du formulaire CER-FA n°12669*01 (disponible en mairie ou téléchargeable en ligne sur **www.mon.service-public.fr**

METROPOLE TOURS VAL DE LOIRE (TMVL)

Tours sixième métropole la plus attractive de France selon ses habitants



Les plateformes RegionsJob et ParisJob, en partenariat avec le cabinet Hays, ont publié pour la deuxième année consécutive une enquête sur la perception des actifs des plus grandes métropoles françaises quant à l'attractivité de leur lieu de vie. Au classement général des 18 grandes métropoles étudiées, dominé par Rennes, Tours fait son entrée à une très belle 6e place de l'édition 2019 (juste derrière Toulouse et devant Bordeaux).

UN GUICHET UNIQUE POUR ENTREPRENDRE SES TRAVAUX

Tours Métropole crée une plateforme de rénovation de l'habitat.
Afin de diminuer l'impact énergétique et environnemental des logements et de contribuer à l'attractivité de la Métropole tourangelle par la valorisation de son patrimoine bâti, Tours Métropole Val de Loire a acté la création d'une plateforme métropolitaine de rénovation de l'habitat. Ce service sera proposé à compter du 1er janvier 2020 et pleinement opérationnel à partir d'avril 2020.

La consommation énergétique du secteur résidentiel représente plus d'un tiers de la consommation d'énergie finale de la Métropole, soit un volume d'environ 2 200 gigawatt-heure. Plus de la moitié des habitations a été construite avant 1974, date de la première réglementation thermique à la suite du premier choc pétrolier. Avec 122 000 logements, le parc privé représente 76,4 % des logements de Tours Métropole.

C'est dans ce contexte, et afin de contribuer à valoriser son patrimoine bâti, que Tours Métropole a décidé, au titre de son **3ème Programme Local de l'Habitat 2018-2023**, de créer une plateforme métropolitaine de rénovation de l'habitat.

Voici les différentes rubriques que vous pouvez consulter sur le site TMVL.

- Un guichet unique pour tous les habitants de la Métropole
- L'accueil physique
- Un service personnalisé
- Une simplification des démarches
- Une gestion en régie
- Pourquoi faire appel à la plateforme métropolitaine ?
- Le parcours détaillé d'un usager

TRANSPORT ET DEPLACEMENT

Un nouveau service proposé DEPUIS LE 26 Août 2019

- Dessert Druye Centre
- 1 Aller/retour le mercredi après-midi et le vendredi matin - Ballan
- Toute l'année
- Une réservation jusqu'à 30mn avant le départ
- En rabattement à Ballan centre



ATTENTION : CE SERVICE EST EN EXPÉRIMENTATION !
IL FAUT DONC L'UTILISER POUR SON MAINTIEN.

Mercredi après-midi :
- départ 13h30-13h45 (arrivée à 14h au Centre social Jules Verne
- Retour 17h-17h30 (départ de Ballan-Miré)

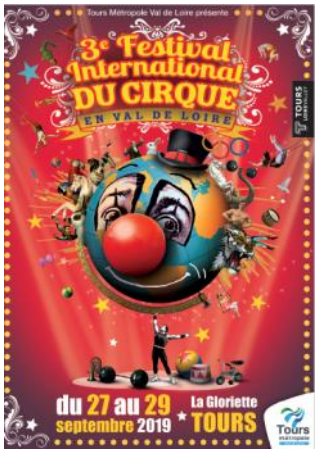
Vendredi matin :
- départ 9h-9h30 (arrivée place du 11 novembre)
- retour 11h30-12h (départ de Ballan-Miré)

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE

Après deux premières éditions époustouflantes, fréquentées par plus de 28.000 spectateurs, Tours Métropole Val de Loire a organisé du 27 au 29 septembre 2019 la troisième édition du Festival International du Cirque en Val de Loire. Jonglage, trapèze, acrobates …

Cette troisième édition du festival international du cirque en Val de Loire, au parc de la Gloriette à Tours, a confirmé le succès de cet événement avec 13.000 spectateurs en trois jours.





Le célèbre « docteur » Alain Frère, bien connu dans le monde du cirque, conseiller artistique de la princesse Stéphanie de Monaco, était là lui aussi, parmi le jury, avec d'autres responsables du festival de Monte Carlo, mais aussi Émilien Bouglione, du Cirque d'Hiver, le directeur de scène du Moulin Rouge, le Tourangeau Nello, ainsi que des professionnels du cirque de Suède, de Mongolie et les 22 maires de Tours Métropole…



Des gradins pleins à craquer : l'image est désormais habituelle sous le grand chapiteau bleu du festival international du cirque en Val de Loire.

Le public tourangeau est revenu en nombre, cette année encore, pour assister au show de plus de deux heures durant lequel s'enchaînaient quatorze numéros de haute volée, exécutés par des artistes venus de treize pays.

C'était un véritable orchestre qui donnait le tempo en « live », les jeux de lumières et la sonorisation, les animations entre les numéros n'avaient rien à envier aux plus grands cirques. Et surtout, les spectateurs se sont régalés avec cette compétition internationale, qui pousse les artistes à donner le meilleur d'eux pour conquérir les suffrages du jury d'experts. *« Ce festival gagne ses lettres de noblesse et aujourd'hui, il est reconnu juste derrière celui de Monte Carlo »,* nous soufflait David Rondeau, le directeur de communication du festival, à l'issue de la dernière représentation.







Une soixantaine d'artistes internationaux ont présenté 14 numéros pour un spectacle familial exceptionnel de plus de 2 heures !

Cette année encore, l'équipe municipale a souhaité faire participer des enfants de l'école de Druye à ce merveilleux spectacle.



Rendez-vous à l'année prochaine
et félicitations à Philippe BRIAND et Cédric DE OLIVEIRA pour cette fabuleuse initiative.

Le Festival International du Cirque en Val de Loire diffusé sur France 3 durant les fêtes de fin d'année !

Bonne nouvelle pour l'attractivité et le rayonnement de notre territoire ! A l'occasion de la 3e édition du Festival International du Cirque en Val de Loire, France 3 Centre - Val de Loire a réalisé un film documentaire de 26 minutes qui nous replonge dans cet événement désormais installé comme un incontournable des festivals de cirque en France. **Il sera diffusé nationalement le dimanche 22 décembre à 12h55**.

J'♥ MON COIFFEUR

Déesse Coiffure

Masculin, Féminin, Junior

3 rue des Vignes de Renault
37190 Druye

Tél. 02.47.50.05.01

du Mardi au Samedi
Horaires des rendez-vous adaptés à la demande des clients.

Parrainages :
20 % offerts à la filleule
30 % offerts à la marraine

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

AGENDA DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

Vendredi 17 janvier à 19h : Vœux du Maire .
Remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries et des Maisons illuminées.

Samedi 25 janvier à 15h : Audition des familles de l'Ecole de Musique de la Confluence.

Samedi 1er février de 10h à 14h : Stage organisé par l'Association Pratique des Souffles.

Samedi 8 février : Soirée de la Gym.

Dimanche 1er mars : Repas des « Aînés ».

Dimanche 15 mars : Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes.

Samedi 28 mars : Carnaval des enfants de l'école.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRE

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		

SERVICE DE PORTAGE DES REPAS





Un service de portage de repas à domicile est proposé à tous les habitants des communes de Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry, sans condition et de façon ponctuelle et régulière.

Ce service concerne notamment les personnes âgées et/ou handicapées et les personnes de retour à domicile après hospitalisation.

Chaque jour, il est proposé deux menus au choix à 7 € ainsi que des menus
« Régime » à 7,5 € (sans sel, sans sucre ou allégés). Ces repas comprennent, une entrée, un plat principal, un fromage, un dessert, du pain et un potage pour le soir.

Pour tous renseignements et inscriptions, appeler le CCAS de Savonnières : 02.47.43.53.63

BAR DE LA MAIRIE—LA MUSETTE GOURMANDE



Bar de la Mairie
La Musette Gourmande
02.47.50.13.90





NOS SERVICES

BAR

Tabac
Articles fumeurs
Cigarettes électroniques

Point Relais PICKUP
(colis de la Poste)

Services divers

Billetterie TER (tarif SNCF)
Jeux de grattage - LOTO
Vente de piles (montres et accessoires)
Point Vert Crédit Agricole (retrait de 20 à 100 €/jour)
Carterie
Bouteilles de gaz Butagaz

Location de la Salle de Réception

Jean-Pierre et Isabelle PINAULT

vous accueillent
au bar de 7h00 à 19h30 du mardi au vendredi
De 7h30 à 19h30 le samedi et de 8h à 12h le dimanche
et jours fériés
A la Musette Gourmande
de 8h15 à 19h30 du mardi au samedi
Et de 8h30 à 12h le dimanche et jours fériés

LA MUSETTE GOURMANDE

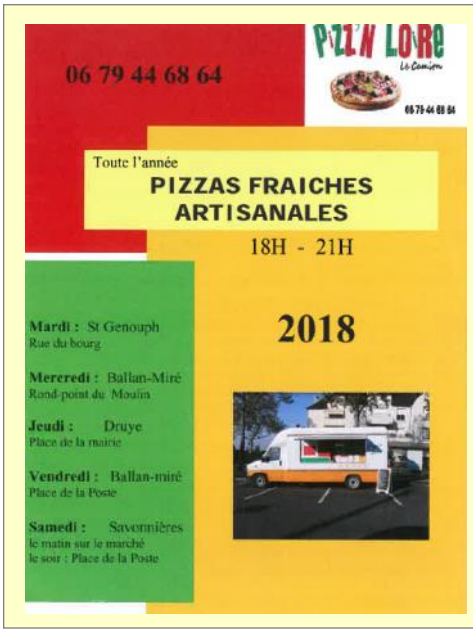
Pain livré tous les matins
Œufs plein air
Vins, alcools, bières, jus de fruits et boissons non alcoolisées
Produits frais et surgelés

Produits de première nécessité
Viennoiseries
Rayon confiserie (le paradis des enfants)

Sur commande :

Huîtres (le week-end de novembre à janvier – à commander avant le jeudi midi)
Viande et charcuterie - VASSEUR à Lignières de Touraine
(livraison à l'épicerie de lendemain de la commande)







TOUS LES JEUDIS !

DEVANT LA MAIRIE

VENTE A EMPORTER



GESTION DES DÉCHETS

COLLECTE DES DECHETS



Les ordures ménagères (poubelle grise) sont collectées le vendredi matin.

La collecte sélective (poubelle jaune) est effectuée le jeudi matin.

La collecte des déchets verts (poubelle verte) est effectuée le lundi matin.

PENSER À SORTIR LES BACS LA VEILLE AU SOIR ET À LES RENTRER LE LENDEMAIN.

Une nouvelle plaquette pour l'année 2020 a été distribuée dans les boites aux lettres et mis à disposition du public en mairie.

COLLECTE DES DECHETS VERTS



A l'initiative de Tours Métropole Val de Loire (TMVL), une collecte des déchets verts a été mise en place sur la commune de Druye depuis janvier 2017.

La distribution gratuite de bacs a été faite par la société CITEC, pour le compte de TMVL.

COLLECTE 2020

Les déchets verts sont collectés tous les lundis 6/01, 20/01, 3/02, 17/02 puis tous les lundis du 2/03 jusqu'au 30/11 puis les lundis 14/12 et 28/12/2019.

Pour tous renseignements :
Sur remplacement, réparation ou vol de bac : 02.47.78.13.02

Sur la collecte : 02.47.78.13.00

En savoir plus sur le tri de vos déchets :
www.tours-metropole.fr

LES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants : simple comme un coup de fil !
Cette collecte se déroule en porte-à-porte sur rendez-vous téléphonique auprès des services de Tours Métropole Val de Loire.

Le mobilier, l'électroménager, les objets encombrants doivent être sortis la veille au soir.

Service gratuit.
Pour la commune de Druye :
tél. 02.47.33.17.81

LES INDÉSIRABLES DE LA POUBELLE JAUNE



Dans le cadre de la campagne « Nos actions ont du poids », le service de la Collecte de la Métropole rappelle, par le biais d'une affiche, quelques règles de tri à respecter : les seringues doivent être rapportées en pharmacie, les verres (bouteilles et pots) sont à déposer dans les colonnes à verre, les produits d'entretien ménagers dangereux (solvants, peintures …) doivent être rapportés en déchèterie tout comme les petits appareils ménagers électriques et électroniques

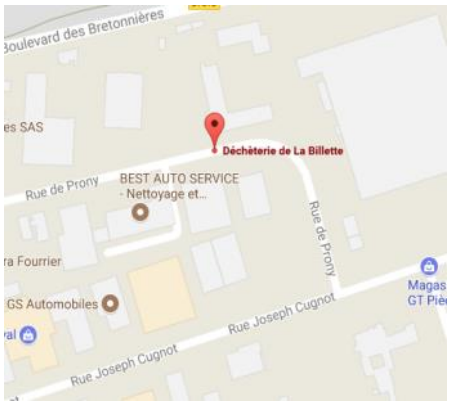
DASRI

Déchets d'**A**ctivités de **S**oins à **R**isques **I**nfectieux : des boites jaunes (boites à aiguilles) sont mises à disposition par les pharmacies sur présentation d'une ordonnance. Dès que la boite est pleine, vous devez la retourner dans une des pharmacies « Point de Collecte » (61 dans la Métropole).

GESTION DES DÉCHETS

LA DECHETTERIE





La déchetterie de la Billette est désormais fermée. La nouvelle est située dans la zone industrielle de Joué les Tours, 5 rue de Prony et à la Grange David, rue des Montils, à La Riche.

Les horaires d'ouverture :
Lundi au samedi :
9h à 12h30 et 13h30 à 17h45

Depuis octobre 2018, des portiques de limitation de hauteur des véhicules sont installés pour limiter l'accès aux personnes non autorisées à venir vider (professionnels et gens du voyage).

Fermée les dimanches et jours fériés.

LE BRULAGE À L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT



Le brûlage des déchets verts est interdit.

Cependant, l'incinération de végétaux par les agriculteurs et les forestiers, dans le cadre de leur activité professionnelle est autorisée.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de mairie.

MOINS JETER ... C'EST MIEUX CONSOMMER



Pour chacune des communes de la Métropole, un aide-mémoire est édité chaque année par le service Environnement/Déchets. Vous y trouverez les dates et horaires des différentes collectes, les conseils de tri, les numéros utiles.

Cet aide-mémoire est à votre disposition à la mairie.

- **Boucle de Moebius** : symbole mondial de l'emballage recyclable depuis 1970.



- **Les consignes info-tri** : elles détaillent le tri à respecter pour cet emballage.



- **Petite fleur** : l'écolabel européen vise à réduire les impacts environnementaux des produits dans tout leur cycle de vie.



En savoir plus : Guide pratique *Que faire de ses déchets ?*, Ademe, 2018.

www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-que-faire-dechets.pdf

Comprendre les logos sur les emballages

- **Point vert** : il n'indique pas que l'emballage est recyclable (ou recyclé) ! Seulement que l'entreprise paie une taxe pour financer le recyclage en France.



- **Triman** : l'emballage est recyclable. Apparu en 2015, le logo devrait devenir la norme dès 2021.



- **Poubelle barrée** : le produit ne peut être jeté dans aucune poubelle. Il est à déposer en magasin ou en déchetterie (pile, ampoule, cartouche d'encre, smartphone, etc.).



CÔTÉ PRATIQUE



CNI ET PASSEPORT

Vous devez vous rendre exclusivement dans une commune déjà équipée d'une station de recueil.

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande en ligne, depuis votre domicile, en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : **ants.gouv.fr**

Vous conserverez le numéro de la demande pour le présenter à la mairie.

Les mairies vous recevront sur rendez-vous pour recueillir vos empreintes et vérifier la complétude du dossier.

Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez déposé votre demande.

Vous serez avertis par SMS de la disponibilité de votre titre : vous devrez rapporter, sauf en cas de perte ou de vol, l'ancien titre que vous remettrez lorsque vous prendrez possession du nouveau.

ATTENTION, les délais peuvent être très longs, de l'ordre de plusieurs mois.

Il est donc indispensable d'anticiper votre démarche !

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE



Depuis le 16 octobre 2017, les services d'immatriculation et de permis de conduire sont définitivement fermés en Préfecture. Ces documents s'obtiennent exclusivement en ligne sur le site ants.gouv.fr

Néanmoins, plusieurs points numériques, dotés d'un accès aux sites internet dédiés aux télé procédures, avec la possibilité de scanner des documents et d'imprimer des justificatifs, restent à la disposition du public en Préfecture.

Ces points numériques s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques personnels ou peu à l'aise avec l'internet. Il est possible de se faire accompagner par un médiateur numérique.

INFOS SNCF



TER Centre Val de Loire propose, depuis le 24 octobre, deux comptes Twitter dédiés à l'information des voyageurs en temps réel :

@TERCENTRETRAFIC

pour toutes les lignes TER Centre-Val de Loire





ANIMAUX ERRANTS



Depuis le 01/01/2017, la commune a fait le choix d'adhérer au service commun de la fourrière animale de la Métropole afin de simplifier la prise en charge des animaux errants sur la commune.

Cette adhésion permet, lors d'un signalement d'un animal domestique errant, soit de le faire capturer par les agents spécialisés de la fourrière si nécessaire, soit de le faire transférer à la fourrière par les agents techniques de la commune.

Une fois celui-ci pris en charge et identifié, le propriétaire pourra le récupérer à la fourrière animale, située à Larçay, après le règlement des frais.

S'il n'y a pas d'identification, les frais seront à la charge de la commune après facturation par la Métropole.

L'animal est ensuite donné à la SPA.



BRICOLAGE CHEZ SOI = RESPECT DES VOISINS

Les travaux réalisés par des particuliers avec des outils ou appareils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies…, dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables :

Semaine : 8h 30 à 12h 00 et 14h 30 à 19h 30
Samedi : 9h 00 à 12h 00 et 15h 00 à 19h 00
Dimanche et jours fériés : 10h 00 à 12h 00.

Merci de respecter ces règles pour préserver de bons rapports de voisinage.

A VOS PAPILLES !

Coquelet farci de Noël cuit en cocotte au four



Pour 2 personnes
Préparation : 15 minutes
Cuisson : 40 minutes

Ingrédients
Coquelet entier : 600 grammes
Huile d'olive : 1 cuillère à soupe
Beurre : 20 grammes

Pour la farce
Veau : 150 grammes (dans la blanquette)
Foie gras : 70 grammes (bloc)
Jambon de pays : 60 + 100 grammes (dans un talon)
Pruneaux d'Agen : 3
Abricots secs : 2
Noisettes entières : 15
Floc de Gascogne blanc : ¾ d'un bouchon (ou vin blanc liquoreux)
Oignons grelots : 6
Miel de sarrasin : 1 cuillère à soupe
Romarin et Thym frais : 1 branche de chaque

Étape 1
Préchauffer le four à 160°c ou thermostat 5/6.
Préparer la farce en découpant en dés le veau, le jambon de pays, les pruneaux, les abricots.
Commencer par mixer grossièrement les noisettes puis ajouter la viande et les fruits secs.
Mixer jusqu'à ce que la farce soit homogène, ajouter le floc de Gascogne et mixer 10 secondes de plus.
Retirer la farce puis la déposer sur la planche, découper en cubes le foie gras puis les ajouter à la farce sans trop mélanger avec les doigts.

Étape 2
Prendre le coquelet, vérifier qu'il est bien vidé, propre, puis remplir la cavité avec la farce au foie gras.
Prendre une aiguille à brider avec la ficelle puis coudre la peau de la cavité pour la fermer et maintenir la farce à l'intérieur. (*si vous n'avez pas d'aiguille prendre une brochette en bois, faire une entaille d'1 centimètre en haut puis placer la ficelle dans l'entaille*.)
Faire chauffer à feu moyen votre cocotte puis pendant ce temps découper en lardons le reste de jambon de pays et retirer la peau des oignons puis les découper en 2.

Étape 3
Mettre un peu d'huile d'olive et marquer légèrement le coquelet sur toutes ses faces en le faisant revenir avec les lardons et les oignons.
Retirer le coquelet de la cocotte et déglacer avec ½ verre d'eau puis y ajouter le romarin et le thym.
Remuer le tout, laisser réduire un peu puis rajouter le coquelet, fermer la cocotte.
Placer la cocotte au four pour 30 minutes de cuisson.

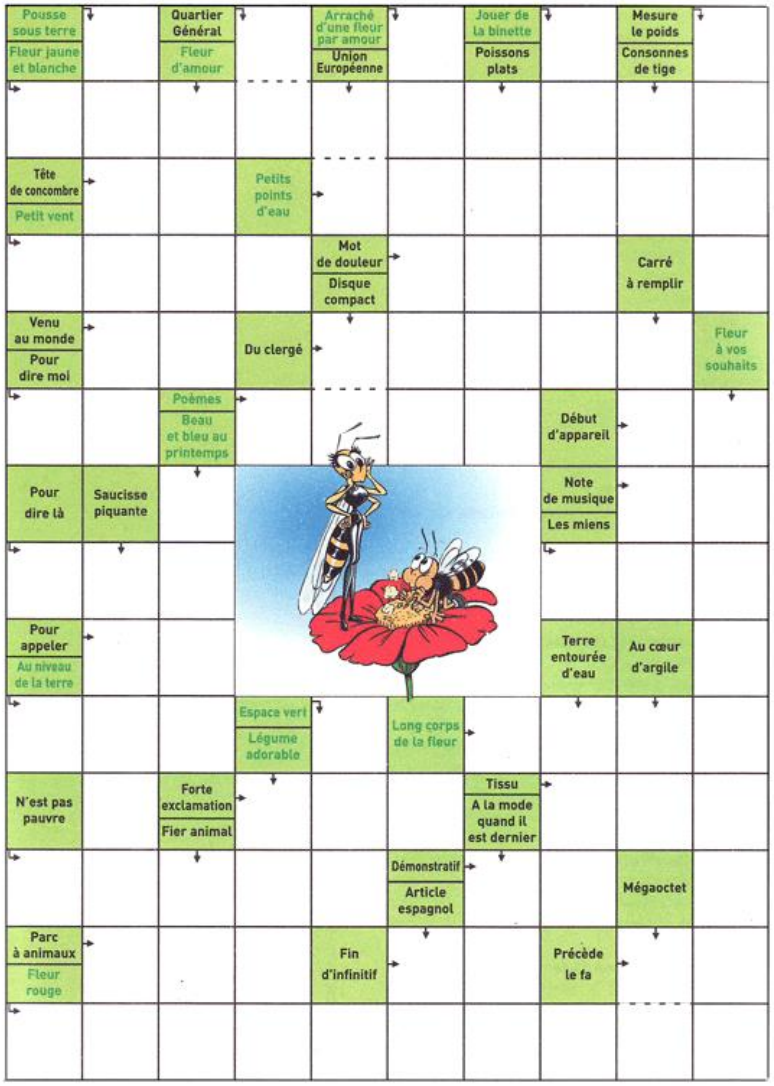
Étape 4
Faire fondre le miel 10 secondes au micro-ondes pour le rendre liquide.
Sortir la cocotte du four puis à l'aide d'un pinceau badigeonner le coquelet de miel pour le laquer.
Monter la température du four à 180°c et replacer la cocotte sans le couvercle pour que le coquelet prenne une belle couleur et que la peau devienne bien croustillante.

Réaliser le jus
Sortir le coquelet du four puis replacer le couvercle et laisser-le se détendre 15 minutes d'heure.
Retirer le coquelet puis le déposer sur la planche à découper.
Déglacer la cocotte avec un peu d'eau puis récupérer le jus dans une casserole en le passant à travers une passette.
Faire réduire le jus puis ajouter hors du feu le beurre froid découpé en petits dès.
Faire tourner la casserole sur elle même pour faire fondre le beurre et rendre le jus bien brillant puis le verser dans un ramequin.
Découper la ficelle avec un ciseau puis retirer délicatement la farce pour la garder entière.
Découper les cuisses puis prélever les blancs et les ailes, n'oublier pas de récupérer les sot-l'y-laisse sur la carcasse.
Placer le tout dans le plat de service avec la farce et le ramequin de jus.

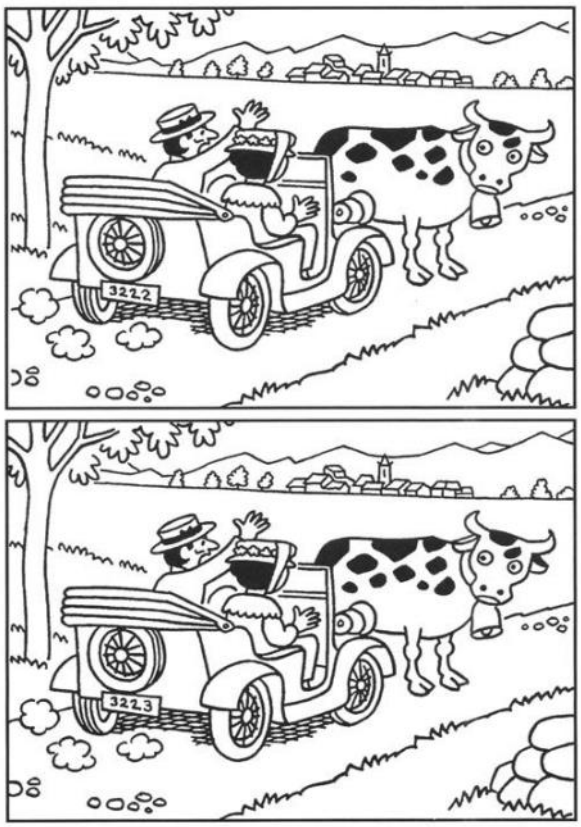
Servir avec un vin blanc moelleux tel que le Floc de Gascogne.

INFORMATIONS MUNICIPALES DRUYENNES
Mairie de Druye - 7 rue des Fonchers
37190 DRUYE
Directeur de la Publication : Corinne CHAILLEUX
Rédaction : Commission Communication
Réalisation - Impression : Mairie de Druye

AMUSEZ-VOUS !



Ces deux dessins semblent identiques. En fait, ils ne le sont pas.
A toi de trouver les 7 différences qui les séparent.



	4		1					
		3	5				1	9
					6			3
		7			5			8
	8	1				9	6	
9			2			7		
6			9					
8	1				2	4		
					4		9	

C	P	E	H	C	N	E	V	R	E	P	S	M	L
V	R	E	D	R	A	N	I	P	E	I	E	A	D
E	E	E	R	E	I	T	T	A	N	E	M	R	R
S	M	R	B	S	I	O	R	O	E	H	M	I	A
I	E	E	O	O	M	T	P	R	D	C	O	N	N
O	R	N	R	N	U	L	H	U	N	A	P	E	A
U	T	U	O	A	E	T	A	Z	A	T	T	S	C
Q	U	I	A	D	U	S	E	A	V	S	R	S	O
R	O	T	N	J	A	D	E	I	A	I	E	U	B
U	I	A	T	I	L	L	E	U	L	P	V	R	A
T	M	O	U	S	S	E	E	V	I	L	O	P	L
A	N	O	Z	I	R	O	H	C	B	L	E	U	T

PERVENCHE
TURQUOISE
BOUTEILLE
EMERAUDE
OUTREMER
PISTACHE
VERONESE
CELADON
TILLEUL
HORIZON
SINOPLE
NATTIER
EPINARD
LAVANDE
AMANDE
MOUSSE
PRUSSE
MARINE

COBALT
CANARD
OLIVE
POMME
PERS
NUIT
JADE
AZUR
BLEU
VERT
ROI

